

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 980^e séance tenue le mardi 14 décembre 2004,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Charron, Mme Céline Goulet, M. Michel D. Laurier, M. Réjean Poirier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Sylvie Normandeau, M. Fernand A. Roberge; des étudiants : M. Normand Bélisle, M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Jean Rouleau, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, Mme Louise Béliveau, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, M. Sang Nguyen; des étudiants, Mme Yenny Vega-Cardenas, M. Pierre-Alain Benoît; des observateurs, M. Pierre Jalbert, M. Raymond Lalande, Mme Louise-Hélène Richard, M. Pierre Simonet.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-980-1

ORDRE DU JOUR

CE-980-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 979^e séance tenue le 16 novembre 2004
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport du Comité des Nominations
 - Sous-commission du premier cycle
 - a) Modifications des principes de composition
 - b) Nomination d'un membre
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences
Département d'anthropologie
 - Modifications aux programmes de Baccalauréat, de Majeur et de Mineur en anthropologie
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences
Département d'études anglaises
 - Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé en études anglaises, de Majeur en langue, littérature et cultures anglaises, et de Mineur en études anglaises
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences
Faculté de médecine
 - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales
 - 6.4 Faculté des arts et des sciences
Département de philosophie et Centre d'études classiques
 - Création du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques

- 6.5 Faculté des arts et des sciences
Département d'Histoire et Centre d'études classiques
 - Création du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques
- 6.6 Faculté des arts et des sciences
Département de sociologie
 - Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sociologie, et au répertoire de cours
- 6.7 Faculté des arts et des sciences
Département d'études françaises
 - Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en études françaises, et au répertoire de cours
7. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté de droit
 - Refonte du programme de Maîtrise en droit (LL.M.) : création de deux options : *Common law nord-américaine* et *Droit international*
 - 7.2 Faculté de droit
 - Création d'un programme de D.E.S.S. (droit international)
 - 7.3 Faculté de droit
 - Création d'un microprogramme (droit international)
 - 7.4 Faculté de droit en collaboration avec l'École de relations industrielles de la FAS
 - Création d'un microprogramme (droit et travail)
 - 7.5 Faculté des sciences de l'éducation
Département de psychopédagogie et d'andragogie
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle (insertion professionnelle en enseignement)
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-980-2 Adoption du procès-verbal de la 979^e séance CE-980-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 979^e séance, tenue le 16 novembre 2004, tel que présenté.

CE-980-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-980-3

Le secrétaire général signale que la liste des affaires découlant du procès-verbal a été déposée en séance.

CE-980-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-980-4

CE-980-4.1 Résultats des admissions CE-980-4.1

M. Fernand Boucher présente les résultats relatifs aux processus d'admission aux trimestres d'automne 2004 et d'hiver 2005. Comparativement à l'année précédente, le bilan des nouvelles inscriptions au trimestre d'automne 2004 présente une augmentation d'une proportion de 5 % pour l'ensemble des programmes, tous cycles confondus. Les résultats des nouvelles inscriptions aux programmes de premier cycle ne présentent pas d'augmentation. Les résultats des nouvelles inscriptions aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente présentent une augmentation d'une proportion de 15 %; les résultats des nouvelles inscriptions aux programmes d'études supérieures présentent une augmentation d'une proportion de 12 % pour les programmes de deuxième cycle, et de 16 % pour les programmes de troisième cycle. Le bilan des inscriptions —incluant les nouvelles inscriptions et les réinscriptions— présentent une augmentation d'une proportion de 3 %, correspondant à une augmentation d'une proportion de 2,6 % en EETC (soit un nombre de 367 étudiants).

Les résultats relatifs au processus d'admission au trimestre d'hiver 2005, comparativement aux résultats du trimestre d'hiver 2004, présentent des augmentations des demandes d'une proportion de 3 % aux programmes de premier cycle, de 9 % aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente, de 4 % aux programmes de deuxième cycle des études supérieures, et de 24 % aux programmes de troisième cycle des études supérieures. Les résultats des inscriptions effectives pour ce trimestre présentent des diminutions, d'une proportion de 22 % pour les programmes de premier cycle, de 15 % pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, et de 54 % pour les programmes de deuxième cycle des études supérieures. La diminution du nombre de demandes aux programmes de premier cycle découle en partie du fait que, contrairement aux années précédentes, le programme de Baccalauréat en sciences infirmières ne recevait pas de demandes au trimestre d'hiver. D'autres éléments doivent également être considérés, dont la décroissance de certains programmes, et les retards liés au processus de numérisation. L'analyse des résultats reste à être complétée, de manière à vérifier s'il en découlera une diminution effective des inscriptions.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale qu'en regard de la situation de programmes pour lesquels on observe une diminution de demandes, il paraîtra important de déterminer des modalités pouvant assurer de retenir les étudiants qui présentent une demande; il est prévu de tenir des rencontres avec les facultés sur ces questions. Mme Rinfret-Raynor mentionne également que la rencontre avec les conseillers en information scolaire et professionnelle des collèges et cégeps aura lieu demain; cette démarche s'avère déterminante pour la présentation et la diffusion de l'information relative aux programmes de premier cycle.

CE-980-4.2

Salon des études

CE-980-4.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que le Salon des études a eu lieu le 21 novembre dernier. Comparativement à l'activité tenue l'année dernière, on a observé une augmentation importante du nombre de visiteurs, (soit environ 500 visiteurs de plus). Mme Rinfret-Raynor souligne également l'accentuation de l'ouverture du salon aux étudiants intéressés par les études aux cycles supérieurs.

CE-980-4.3

Numérisation des dossiers étudiants

CE-980-4.3

À la suite de questions présentées par des doyens, M. Louis Maheu et M. Fernand Boucher apportent des précisions sur le processus de numérisation en cours pour les programmes d'études supérieures, et des mesures prévues ou appliquées en regard de difficultés observées dans les unités. Sur ces questions, Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne qu'il y aura lieu de tenir une réunion d'information avec les unités.

CE-980-5

RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS
- Sous-commission du premier cycle

CE-980-5

A-33/980^e/346

Le secrétaire général présente l'état de question relatif à la proposition du Comité des nominations de la Commission des études quant à la modification des principes de composition de la Sous-commission du premier cycle, de manière à ce que celle-ci comporte dorénavant un représentant de la Faculté des arts et des sciences, un représentant de la Faculté de médecine et un représentant de la Faculté de l'éducation permanente (section b des principes de composition); ces représentants ne seront pas nommés par la Commission, mais désignés par leur doyen. De ce fait, la section c, sur les membres nommés, est modifiée, comportant dorénavant «au plus cinq membres» (au lieu de six) et deux membres étudiants. À la suite d'une précision, il est convenu de spécifier, pour les membres étudiants, que l'un des postes est réservé à un étudiant provenant de la FAÉCUM et l'autre poste réservé à un étudiant provenant de l'AGEEFEP.

La proposition relative à la nomination d'un membre vise à combler un poste vacant dans la catégorie c) des principes de composition.

CE-980-5 a) Modifications des principes de composition CE-980-5 a)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations,

la Commission des études modifie les principes de composition de la Sous-commission du premier cycle comme suit :

- a) **membre d'office**
le vice-recteur responsable de l'enseignement ou son représentant qui préside la Sous-commission
- b) **représentants des écoles affiliées, de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de médecine et de la Faculté de l'éducation permanente**
- c) **membres nommés**
au plus cinq autres membres
un étudiant provenant de la FAECUM
un étudiant provenant de l'AGEEFEP

conformément au document A-33/980^e/346 modifié.

CE-980-5 b) Nomination d'un membre CE-980-5 b)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations,

la Commission des études nomme M. Ghislain Massé, professeur agrégé et vice-doyen à la Faculté de droit, à titre de membre nommé à la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2006, conformément au document A-33/980^e/346 modifié.

CE-980-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-980-6

Mme Sylvie Normandeau présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.7.

CE-980-6.1 Faculté des arts et des sciences CE-980-6.1
Département d'anthropologie
- Modifications aux programmes de Baccalauréat, de Majeur
et de Mineur en anthropologie

A-33/980^e/339, 339.1

Les modifications proposées au programme de Baccalauréat spécialisé en anthropologie reposent sur une restructuration du programme qui veut favoriser le cheminement des études, la persévérance scolaire et la diplomation. En regard de ces objectifs, le nombre de cours obligatoires a été réduit (passant de 30 à 15 crédits de cours obligatoires, répartis sur les deux premiers trimestres de la première année), et l'offre de cours a été révisée, principalement par l'enrichissement des contenus des cours de niveau 1000 et par la reformulation de titres de cours. La structure proposée comporte un bloc de cours obligatoires, des blocs de cours à option portant sur des cours de base

(incluant les cours de méthodologie) ou sur des cours liés à quatre thématiques identifiées selon des sous disciplines correspondant à quatre nouveaux blocs de cours (ethnologie, archéologie, bioanthropologie, anthropologie linguistique), et un nouveau bloc de cours à option portant sur des pratiques de recherche (bloc 71K). Le bloc 71 Y a été révisé, et enrichi par l'ajout de cours d'autres disciplines et par l'ajout de plusieurs cours de langues.

Les modifications apportées aux programmes de Majeur et de Mineur se posent en cohérence avec celles apportées au programme de Baccalauréat, de manière à faciliter le passage de l'un à l'autre de ces programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat, de Majeur et de Mineur en anthropologie, au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/980^e/339.

CE-980-6.2

Faculté des arts et des sciences
Département d'études anglaises

CE-980-6.2

- Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé en études anglaises, de Majeur en langue, littérature et cultures anglaises, et de Mineur en études anglaises

A-33/980^e/340, 340.1

Les modifications proposées au programme de Baccalauréat spécialisé en études anglaises veulent répondre aux recommandations qui ont découlé de l'analyse des programmes de la Faculté des arts et des sciences ainsi que du rapport d'évaluation externe complétée en 2003. Dans ce contexte, la restructuration du programme a été envisagée en fonction de perspectives non seulement historique, mais également thématique et méthodologique, en fonction des contextes disciplinaire et interdisciplinaire propres à cette discipline, et en fonction de la situation particulière de programmes en études anglaises offerts dans le contexte d'une université francophone. La réorganisation de la structure et des cours du programme a ainsi été déterminée par l'identification de trois champs d'étude représentatifs des forces de recherche et d'enseignement du Département, soit : 1) Cultures et littératures populaires; 2) Interfaces culturelles; 3) Perspectives historiques et nationales, et correspondant chacun à l'un des trois blocs thématiques du programme. Un bloc de cours obligatoires a été établi pour assurer l'acquisition des méthodologies et des connaissances disciplinaires de base (cette modalité a également été appliquée pour le programme de Majeur). Les cours à option ont été regroupés par thèmes plutôt que par périodes historiques, de manière à intégrer les perspectives historique, littéraire et culturelle en fonction de chacune des trois thématiques identifiées; cette approche constitue l'une des spécificités du programme en regard des programmes d'études anglaises offerts par d'autres universités. Le programme de Baccalauréat comportera un cheminement *honor*, réservé aux étudiants qui auront maintenu une moyenne de 3.5 et plus au terme de la deuxième année du programme; en réponse à une question, il est précisé qu'à cette étape, il n'y a pas lieu de continger l'accès au cheminement *honor*.

Les modifications apportées aux programmes de Majeur et de Mineur se posent en cohérence avec celles apportées au programme de Baccalauréat, de manière à faciliter le passage de l'un à l'autre de ces programmes. Le titre du programme de Majeur en langue, littérature et cultures anglaises est modifié pour celui de *Majeur en études anglaises*. Le programme modifié de Mineur en études anglaises comportera deux orientations : l'orientation *Littérature et culture* (titre modifié), et l'orientation *Langue et culture* (portant plus spécifiquement sur l'apprentissage de la langue anglaise).

À la suite de questions, des précisions sont apportées sur les responsabilités respectives de la Faculté des arts et des sciences (Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères et Direction de l'enseignement des langues) et de la Faculté de l'éducation permanente pour la définition d'offres de cours de langue anglaise.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé en études anglaises, de Majeur en langue, littérature et cultures anglaises—indiquant la modification du titre de ce programme pour celui de *Majeur en études anglaises*—, et de Mineur en études anglaises, au Département d'études anglaises de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/980^e/340.

CE-980-6.3	Faculté des arts et des sciences Faculté de médecine - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales	CE-980-6.3
<hr/>		
A-33/980 ^e /341, 341.1		

Les modifications proposées au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales sont principalement liées à la création de deux orientations, à la restructuration qui en a découlé, et à la redéfinition d'un bloc de stages.

La Faculté de l'éducation permanente n'assurant plus l'offre du programme de Certificat en perfusion extracorporelle, l'établissement d'une orientation dans cette spécialisation dans le cadre du programme permettra de répondre aux besoins de formation dans ce domaine. La structure du programme sera ainsi redéfinie en fonction de deux orientations, soit l'orientation «sciences biomédicales» (correspondant au cheminement actuel du programme avec stages et cours plus spécialisés), et l'orientation «perfusion extracorporelle» (correspondant au nouveau segment 91 du programme), visant à offrir les cours spécialement conçus en fonction de besoins de formation particuliers à cette expertise, ainsi que des stages en milieu hospitalier. L'étudiant devra compléter la formation reçue dans le cadre de cette orientation par un programme de Maîtrise, afin d'avoir accès à la pratique professionnelle dans ce domaine.

Une modification porte sur le bloc 90 A, par l'abolition des stages en milieu de travail (SBM 3004 et SBM 3006), remplacés par les cours SBM 3000—*Projet de fin d'étude* (réactivation), comportant 9 crédits, et SBM 3008—*Stage de recherche* (création), comportant 15 crédits.

Une autre modification porte sur les blocs de cours à option, lesquels seront dorénavant regroupés sous le seul bloc 90 B. Par ailleurs, un nombre de 6 crédits de cours au choix, choisis parmi les cours offerts à l'Université, pourra être suivi après approbation par le responsable du programme, afin de compléter le nombre de crédits requis pour ce programme.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur le cheminement des étudiants suivant de programme et sur l'association professionnelle concernée par l'orientation créée (Association des perfusionnistes du Québec inc.—AQPI).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales, comportant la création de l'orientation «sciences biomédicales» et de l'orientation «perfusion extracorporelle», à la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/980^e/341.

CE-980-6.4 Faculté des arts et des sciences—Direction
Département de philosophie
Centre d'études classiques
- Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé
bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques

CE-980-6.4

A-33/980^e/342, 342.1

Le projet de la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques, de même que le projet de la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques inscrit au point 6.5 suivant, s'inscrivent dans une démarche de développement de programmes bidisciplinaires intégrant des disciplines avec lesquelles les études classiques entretiennent des liens naturels, et de manière à accentuer la visibilité de cette discipline.

Le programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques vise l'acquisition d'une solide formation disciplinaire (composante philosophie) qui soit associée à l'acquisition d'une connaissance approfondie d'une aire culturelle (composante études classiques). Considérant ses composantes disciplinaires, la structure du programme comporte des blocs de cours de langues anciennes, mais également des blocs de cours de langues modernes, dont l'allemand et l'italien, jugées nécessaires en regard de la composante philosophie. Selon les modalités prévues pour un programme bidisciplinaire, 42 crédits doivent être complétés dans chacune des disciplines qui le composent. Le programme complété donne accès au programme de Maîtrise en philosophie ou au programme de Maîtrise en études classiques.

À la suite d'une question de M. Olivier Sylvestre sur les débouchés professionnels au terme de ces programmes de Baccalauréat, il est précisé que ceux-ci présentent des perspectives d'emploi semblables à celles des programmes de Baccalauréat en philosophie ou en histoire, mais que la formation bidisciplinaire reçue permettra d'élargir ces perspectives. On doit également considérer le fait que ces programmes permettent de répondre à des besoins de formation réels pour les étudiants intéressés par un cheminement bidisciplinaire pouvant mener à la poursuite d'études aux cycles supérieurs ou au marché du travail, ce, même si le nombre d'étudiants de ces programmes reste limité. Par ailleurs, il est prévu d'effectuer un suivi serré de l'évolution de ces programmes et des cohortes.

M. Louis Maheu signale l'intérêt présenté par la formule de programmes bidisciplinaires, en regard de la problématique de formations de premier cycle qui apparaissent trop centrées sur la spécialisation, et en regard de l'importance grandissante d'ouvrir davantage les champs disciplinaires.

M. Jean-Marc Charron partage l'avis favorable sur le développement de tels programmes, présenté par M. Maheu. Il signale que le décloisonnement disciplinaire des programmes de formation fondamentale peut toutefois être effectué selon d'autres modalités. Considérant la pertinence de ces démarches, M. Charron estime qu'une discussion de fond devra être développée sur ces questions dans le cadre de la Commission des études, principalement afin de déterminer les degrés de décloisonnement que l'on souhaitera viser et les modalités que l'on retiendra pour ce faire. M. Maheu convient de la démarche proposée. Il précise que ces problématiques se posent non seulement pour la formation fondamentale dans les disciplines des sciences humaines et sociales, mais également pour les disciplines des sciences naturelles et fondamentales; il sera indiqué d'inclure ces secteurs dans le cadre de réflexion proposé. Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que cette réflexion devra également prendre en compte les cheminements qui seraient privilégiés en regard de l'accessibilité aux études supérieures. Au terme de la discussion, Mme Rinfret-Raynor signale l'intérêt qu'il y aura de donner suite à la suggestion présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques, à la Faculté des arts et des sciences (Département de philosophie et Centre d'études classiques), conformément au document A-33/980^e/342.

CE-980-6.5	Faculté des arts et des sciences—Direction Département d'histoire Centre d'études classiques - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques	CE-980-6.5
------------	--	------------

A-33/980^e/343, 343.1

Le programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques vise l'acquisition d'une solide formation disciplinaire (composante histoire) qui soit associée à l'acquisition d'une connaissance approfondie d'une aire culturelle (composante études classiques). La complémentarité entre les deux disciplines qui composent le programme en a déterminé la structure, laquelle comporte des blocs de cours distincts sur les diverses périodes historiques, ainsi que sur les composantes linguistiques (apprentissage et connaissance des langues anciennes, et apprentissages complémentaires de langues modernes). Selon les modalités prévues pour un programme bidisciplinaire, 42 crédits doivent être complétés dans chacune des disciplines qui le composent. Le programme complété donne accès au programme de Maîtrise en histoire ou au programme de Maîtrise en études classiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques, à la Faculté des arts et des sciences (Département d'histoire et Centre d'études classiques), conformément au document A-33/980^e/343.

CE-980-6.6	Faculté des arts et des sciences Département de sociologie - Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sociologie, et au répertoire de cours	CE-980-6.6
------------	--	------------

A-33/980^e/344, 344.1

Les modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie visent à accentuer la visibilité des champs de spécialisation privilégiés par le programme (correspondant aux quatre orientations du programme), et à définir une structure de programme qui puisse assurer de meilleurs taux de persévérance et de diplomation. La structure du programme modifié présente ainsi une diminution du nombre de blocs de cours, permettant de faciliter le cheminement dans le programme. Les quatre orientations actuelles du programme sont maintenues, mais le bilan des crédits du programme selon chacune des orientations a été ajusté conséquemment à la redéfinition de la structure. Le segment de la structure du programme commun aux quatre orientations présente dorénavant un bloc de 27 crédits de cours obligatoires regroupant les contenus liés aux bases théoriques et méthodologiques, deux blocs distincts de cours à option (minimum de 3 crédits et maximum de 12 crédits pour chacun des blocs) portant, d'une part, sur les contenus liés à la théorie classique et, d'autre part, sur les contenus liés à la théorie contemporaine, et un bloc de cours à option (minimum de 0 crédit et maximum de 9 crédits) portant sur des laboratoires et des stages. La liste des cours du bloc Y (sur les disciplines connexes) a été révisée de manière à accentuer l'ouverture disciplinaire des cours qui y figurent, en identifiant des cours d'autres disciplines qui ne comportent pas de contenus relevant de la sociologie.

Les modifications apportées aux programmes de Majeur et de Mineur se posent en cohérence avec celles apportées au programme de Baccalauréat, de manière à faciliter le passage de l'un à l'autre de ces programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sociologie, et au répertoire de cours, au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/980^o/344.

CE-980-6.7

Faculté des arts et des sciences
Département d'études françaises

CE-980-6.7

- Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en études françaises, et au répertoire de cours

A-33/980^o/345, 345.1

Le projet de la modification des programmes de premier cycle en études françaises a découlé d'une évaluation de ces programmes ayant indiqué une révision importante de l'offre de cours et une redéfinition de leur structure en fonction de perspectives historique, thématique et interdisciplinaire. Les modifications veulent également assurer une meilleure préparation au marché du travail, entre autres par l'ajout de contenus de formation liés au domaine de l'édition, et par la mise en place d'activités qui favoriseront l'exploration du marché du travail.

La structure du programme modifié de Baccalauréat propose trois orientations (déjà existantes) : l'orientation *Histoire, poétique et théorie des littératures* (qui remplace l'orientation *Fondamentale* actuelle), l'orientation *Dramaturgie* et l'orientation *Francophonie*. Le segment de la structure du programme commun aux trois orientations est constitué de deux blocs de cours obligatoires, l'un totalisant 15 crédits et l'autre, 9 crédits. Certains blocs identifiés par thématiques se retrouvent dans chacune des trois orientations, mais ne comportent pas nécessairement les mêmes cours d'une orientation à l'autre. Au terme de la révision effectuée (redéfinition des contenus de cours, modifications de titres de cours, abolitions et créations, etc.), le répertoire présente un nombre important de cours, mais ceux-ci sont donnés de façon cyclique.

Les modifications apportées aux programmes de Majeur et de Mineur se posent en cohérence avec celles apportées au programme de Baccalauréat, de manière à faciliter le passage de l'un à l'autre de ces programmes.

Mme Sylvie Normandeau prend note de remarques présentées d'une part par M. Louis Maheu, sur l'emploi du terme «interdisciplinarité» dans le titre du bloc 83 J du programme de Baccalauréat, et d'autre part par M. Olivier Sylvestre, sur l'éventualité de vérifier s'il y aurait lieu de développer un programme de baccalauréat en dramaturgie.

À la suite d'une remarque de Mme Louise Dagenais, une modification est apportée au document, dans la structure des programmes, le titre du bloc «Langue française et philologie» étant modifié pour celui de «Langue française» (blocs 83F, 84J et 85J du Baccalauréat, et bloc 83F du Majeur).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en études françaises, et au répertoire de cours, au Département d'études françaises de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/980^o/345 modifié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (droit international), à la Faculté de droit, conformément au document A-33/980^e/335.

CE-980-7.3 Faculté de droit CE-980-7.3
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle
(droit international)

A-33/980^e/336

La fiche signalétique du document de présentation précise la structure et les modalités d'admission et de suivi du Microprogramme (droit international).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle (droit international), à la Faculté de droit, conformément au document A-33/980^e/336.

CE-980-7.4 Faculté de droit, en collaboration avec l'École de relations industrielles CE-980-7.4
de la Faculté des arts et des sciences
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle (droit et travail)

A-33/980^e/337

La fiche signalétique du document de présentation précise la structure et les modalités d'admission et de suivi du Microprogramme (droit et travail). Ce programme résulte d'une collaboration entre la Faculté de droit et l'École de relations industrielles de la FAS. Les cours créés pour ce microprogramme porteront le sigle DRI, en raison de la nature essentiellement juridique de leurs contenus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle (droit et travail), à la Faculté de droit, en collaboration avec l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/980^e/337.

CE-980-7.5 Faculté des sciences de l'éducation CE-980-7.5
Département de psychopédagogie et d'andragogie
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle
(insertion professionnelle en enseignement)

A-33/980^e/338

La fiche signalétique du document de présentation précise la structure et les modalités d'admission et de suivi du Microprogramme (insertion professionnelle en enseignement). Ce microprogramme constitue une offre de formation continue, pour laquelle on a identifié deux profils d'étudiants, soit le profil A, s'adressant aux enseignants en situation d'insertion, et le profil B, s'adressant aux personnes-ressources qui seront appelées à accompagner et à soutenir les nouveaux enseignants, selon une approche de mentorat. Cette offre de formation permettra de répondre à des besoins

importants en insertion professionnelle des nouveaux enseignants, selon une perspective liée à l'identification des ressources du milieu et à l'utilisation de stratégies de résolution de problème.

À la suite d'une question de Mme Sylvie Normandeau sur la distinction entre les offres de formation continue développées au niveau des études de premier cycle et celles développées au niveau des études supérieures, M. Louis Maheu mentionne que plusieurs éléments doivent être pris en compte et figurent dans la documentation relative à l'évolution de la de la formation continue et de la formation professionnelle continue, entre autres le fait que les étudiants concernées sont généralement détenteurs d'un baccalauréat, et le fait que l'évolution des besoins et des exigences de formation a indiqué, dans certains cas, l'établissement de formations qui soient du niveau des études supérieures. M. Maheu signale qu'un rapport sur l'évolution de la formation continue à l'Université de Montréal est actuellement en préparation; il conviendra que ce rapport soit porté à l'attention de la Commission des études lorsqu'il aura été complété.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle (insertion professionnelle en enseignement), au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/980^o/338.

CE-980-8	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-980-8
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-980-9	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-980-9
	La prochaine séance aura lieu le 18 janvier 2004, à 14 heures.	
CE-980-10	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-980-10
	La séance est levée à 16 heures.	

Adopté le 18 janvier 2005 – Délibération CE-981-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance